

maisons en ville et de châteaux à la campagne, ils avaient pris hautement le parti des paysans dauphinois — d'abord parce que ceux-ci étaient Dauphinois, ensuite parce qu'ils étaient des paysans, c'est-à-dire, en apparence du moins, de pauvres hères.

A cette première escarmouche devait bientôt succéder une lutte plus ardente et plus ouverte. La Constituante n'avait pas agréé les vœux séparatistes de la Guillotière. Par le décret du 13 janvier 1790, qui avait constitué le département de Rhône-et-Loire, Cuire, la Croix-Rousse et Vaise avaient été tout d'abord rattachés au district de Lyon-Ville. La Guillotière, laissée en suspens sur les réclamations des députés du Dauphiné, ne tarda pas à subir le même sort. L'affaire fut évoquée par l'assemblée dans la séance du 6 février. Pison du Galland, député de Grenoble et cousin de Stendhal, plaida pour la Guillotière : « Il est ridicule, dit-il, que le Rhône ne soit pas partout la ligne de démarcation entre Lyon et le Dauphiné ». Ses arguments furent combattus par les députés de Lyon, qui obtinrent gain de cause. Par les décrets du 6 et du 13 février 1790, la Guillotière fut non seulement rattachée au district de Lyon, mais incorporée à la ville, tandis que Cuire-la Croix-Rousse et Vaise, bien qu'annexés au district, continuaient à former des communes séparées. La Révolution à son début tranchait donc un litige que l'Ancien Régime avait laissé encore indécié et c'est elle qui devait faire définitivement de la Guillotière un bourg du Rhône et un faubourg de Lyon.

Cette décision provoqua, chez les annexés malgré eux, une fureur incroyable. On s'en prit à la municipalité, notamment au maire Ferrand, que l'on accusa de s'être vendu aux Lyonnais « contre des sommes considérables ». Ferrand, dans un mémoire justificatif, dénonça Janin de Combeblanche qui « sans avoir un mandat spécial pour cet objet, s'était rendu à Paris » et y avait, selon lui, non seulement sollicité les décrets d'annexion, mais « traité avec MM. les députés de Lyon des conditions de cette réunion, réservées par le décret du 13 (février), tout cela sans l'aveu de la municipalité ».

Accusé publiquement d'une trahison insigne, « M. le chevalier de Janin de Combeblanche » riposte par d'autres libelles, adressés non seulement à Ferrand, mais au notaire Macors. C'était, nous l'avons dit, l'homme populaire du faubourg. Il avait été élu colonel de la milice bourgeoise.